



# COMMUNE DE BIGUGLIA

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 22 MAI 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	17	24

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à 17 heures 30, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

**Date de la convocation** : 16 mai 2023

**Le quorum étant atteint, Muriel BELTRAN est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**Présents** : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Jacqueline RISTICONI - Jérôme CAPPELLARO - Laetitia OLIVESI - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE.

**Absents excusés** : Patrick EIDEL-GIUDICELLI (a donné procuration à Muriel BELTRAN) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Mustapha RACHID (a donné procuration à François-Marie LUCCHETTI) - Paul POLI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Pascale GIORDANO (a donné procuration à Claudia TORRE) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Frédéric RAO) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Patricia BENIGNI).

**Absents** : Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - François GRISANTI - Anthony GANDOLFI.

**Délibération : N°43-22-05-23**

**Objet : Feu d'artifice du 13 juillet 2023 - Tarification pour les exposants.**

Le 13 juillet 2023, la Municipalité organise son feu d'artifice suivi d'un bal qui se tiendra à l'Hippodrome de Casatorra.

Un stand maximum sera accordé par commerçant pouvant justifier de son statut.

Tarif pour l'emplacement :

- Gratuité pour les exposants du Mercatu di i Pruduttori in Biguglia,
- 100 euros pour les exposants de la commune, non-inscrits au Mercatu di i Pruduttori,
- 200 euros pour les exposants hors commune.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

**D'APPROUVER** le droit d'inscription comme annexé à la présente délibération et les tarifs pour l'emplacement comme suit :

- Gratuité pour les exposants du Mercatu di i Pruduttori in Biguglia,
- 100 euros pour les exposants de la commune, non-inscrits au Mercatu di i Pruduttori,
- 200 euros pour les exposants hors commune.

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20230526-43-22-05-23-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2023  
Date de réception préfecture : 26/05/2023

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

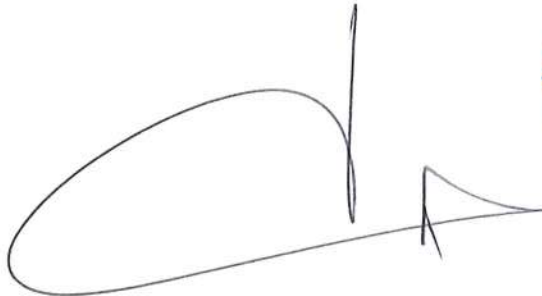
**VOTE A L'UNANIMITÉ.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke ending in a small triangle.

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20230526-43-22-05-23-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2023  
Date de réception préfecture : 26/05/2023

# FICHE DE DEMANDE DE PARTICIPATION

## Feu d'artifice Jeudi 13 Juillet 2023 de 18h à 02h

A retourner à l'accueil de la Mairie à l'attention de Christelle Leonetti ou par mail à  
c.leonetti@biguglia.corsica

NOM DU STAND : .....

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE : .....

PRODUITS PROPOSES (liste exhaustive) : .....

Exposants du Mercatu

Exposant de la Commune

Exposant hors Commune

### INFORMATIONS GÉNÉRALES :

❖ Tarif d'un emplacement :

- Gratuité pour les exposants du Mercatu di i Pruduttori.
- 100 euros pour les exposants de la Commune de Biguglia, non-inscrits au Mercatu.
- 200 euros pour les exposants hors Commune.

❖ Puissance électrique maximale de **6 Kva** par stand.

❖ Documents à fournir :

- Pièce d'identité.
- Assurance de responsabilité civile professionnelle.
- Carte de commerçant ambulant ou autre document justifiant du statut.

❖ **Le dépôt de demande ne vaut pas validation.** En cas de trop grand nombre de demandes de participation ou de produits similaires, la Municipalité se réserve le droit de refuser des participants.

DATE : .....

SIGNATURE

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20230526-43-22-05-23-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2023  
Date de réception préfecture : 26/05/2023